

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2022

ENCOURAGER L'USAGE DU CONTRÔLE PARENTAL SUR CERTAINS ÉQUIPEMENTS ET SERVICES VENDUS EN FRANCE ET PERMETTANT D'ACCÉDER À INTERNET - (N° 4646)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC36

présenté par
M. Studer, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« qu'ils »,

les mots :

« que ces équipements ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.